



LA RÉGLEMENTATION

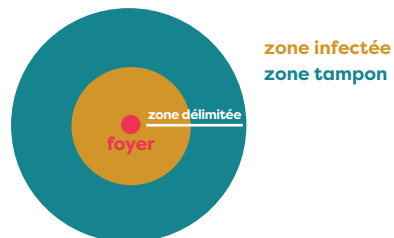
surveillance sanitaire

La bactérie *Xylella fastidiosa* est classée comme **organisme de quarantaine prioritaire**. Elle est réglementée à l'échelle européenne : son introduction et sa dissémination sont interdites sur tout le territoire européen.

INSPECTIONS EN ZONE DÉLIMITÉE

Une surveillance annuelle est réalisée sur les végétaux sensibles à la bactérie présents dans les zones délimitées (zone infectée + zone tampon).

Schéma de la zone délimitée de la bactérie



SURVEILLANCE DES CIRCUITS COMMERCIAUX

Une surveillance annuelle est réalisée sur les zones de circulation des végétaux et auprès des professionnels revendeurs de végétaux.

La commercialisation des végétaux sensibles à la bactérie en dehors des zones délimitées est soumise à autorisation auprès de l'autorité compétente.

Références réglementaires :

- Règlement d'exécution (UE) 2020/1201 de la Commission du 14 août 2020 relatif à des mesures visant à prévenir l'introduction et la dissémination dans l'Union de *Xylella fastidiosa* (Wells et al.)

- Arrêté préfectoral en vigueur, consultable sur le site Internet de la DRAAF PACA : <https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/arretes-prefectoraux-lutte-contre-xylella-fastidiosa-r254.html>

CONTACTEZ

NOTRE ÉQUIPE D'EXPERTS,
nous sommes à votre écoute

Que vous soyez un particulier, un professionnel, une collectivité ou un exploitant agricole, vous pouvez faire appel à l'expertise technique de l'équipe FREDON Provence-Alpes-Côte d'Azur :



JOHAN DESHORS
Coordinateur technique
06 66 46 28 94
johan.deshors@fredon-paca.fr



SIÈGE SOCIAL
39 rue Alexandre Blanc
84000 Avignon
04 90 27 26 70
accueil@fredon-paca.fr



ANTENNE DU VAR
144 avenue Jean Brunet
83210 Solliès-Pont
04 94 35 22 84
accueil-sollies@fredon-paca.fr



Service Régional de l'Alimentation
132 boulevard de Paris - CS70059
13331 Marseille cedex 03
04 13 59 36 00
sral.draaf-paca@agriculture.gouv.fr



www.fredon.fr/paca

1^{er} réseau d'experts au service de la santé du végétal,
de l'environnement et des Hommes

XYLELLA FASTIDIOSA



FREDON
PROVENCE ALPES
CÔTE D'AZUR

• SURVEILLANCE SANITAIRE •

UN FLÉAU EUROPÉEN

Xylella fastidiosa

Xylella fastidiosa est une bactérie du xylème qui se développe à l'intérieur des tissus vasculaires conducteurs de sève brute. La bactérie bloque la circulation de cette sève qui permet l'alimentation des organes du végétal.

Elle entraîne généralement des dessèchements et des brûlures foliaires suivis par la mort du végétal.

Cette maladie se transmet :

- par l'intermédiaire des insectes piqueurs suceurs se nourrissant de sève brute (comme les cicadelles et les cercopes)
- par des outils de taille non désinfectés
- par la multiplication et la circulation de végétaux contaminés.



Neophilaenus campestris - © Joe Botting



Philaenus spumarius - © Charles J. Sharp

LES SYMPTÔMES

sur feuilles et rameaux

Les symptômes sont divers et non spécifiques.

On observe le plus souvent :

- des dessèchements sur les feuilles et les rameaux
- des brûlures foliaires
- une chlorose foliaire
- la mort du végétal

Aucune confirmation ne peut être réalisée visuellement, seul un laboratoire agréé peut confirmer ou non la présence de la bactérie dans le végétal.



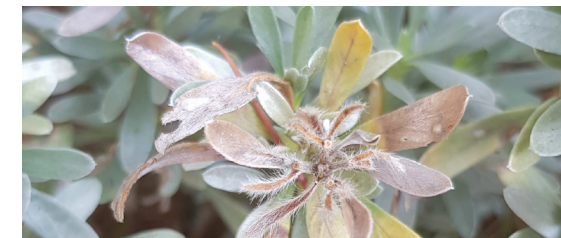
Symptômes observés sur *Lavandula intermedia*

À ce jour, il n'existe pas de moyens curatifs pour lutter contre *Xylella fastidiosa*.

Les moyens de lutte préconisés sont l'**arrachage et la destruction** des plants contaminés, une restriction de la commercialisation pour certaines espèces végétales, ainsi qu'une surveillance renforcée.



Symptômes observés sur *Olea europaea* à Menton



Symptômes observés sur *Convolvulus cneorum*

LA BACTÉRIE EN EUROPE & les végétaux sensibles

Xylella fastidiosa, présente en France depuis 2015, s'attaque à un très grand nombre de végétaux et la gravité de ses impacts varie selon la souche, le végétal et l'écosystème concernés.

Au total, ce sont **563 espèces sensibles** à *Xylella fastidiosa* qui ont été recensées dans le monde (EFSA, 2018) avec environ **300 espèces présentes en Europe**.

Parmi ces végétaux sensibles on retrouve des **espèces cultivées présentant une valeur économique élevée** (comme l'**olivier** ou les **fruitiers à noyaux** tels que les **pruniers**, les **amandiers** et les **abricotiers**) et des plantes ornementales très répandues (comme le **polygale à feuilles de myrte** ou le **laurier rose**).

Il existe plusieurs sous-espèces de cette bactérie, chacune ayant son propre spectre de plantes hôtes.

En France seule la sous-espèce **multiplex** est présente :

- En Provence Alpes Côte d'Azur elle a été identifiée dans les départements des Alpes-Maritimes et du Var.
- En Occitanie : présence en Ariège, Aude, Gard, Haute-Garonne, Hérault et Tarn.
- En Corse : sur tout le territoire.



Carte des foyers de *Xylella fastidiosa* en Europe